

## Procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'Association du Bassin Versant Haute-Gruyère

Date :	27 mars 2024
Heure :	18h00 – 19h00
Lieu :	Restaurant l'Etoile d'Or, Broc
Rédaction :	Karine Favre
Distribution :	aux organes de l'association et aux autorités

### Présences :

Présidence	M. Vincent Bosson	Préfet de la Gruyère	✓
Délégué·e·s des communes-membres	M. Charles Rime	Bas-Intyamon	✓
	M. Dominique Macheret	Botterens	✓
	M. Claude Cretton	Broc	✓
	M. Jérôme Tornare	Bulle (La Tour-de-Trême)	✓
	M. Cédric Bertschy	Châtel-sur-Montsalvens	✓
	M. Jean-François Suys	Crésuz	✓
	M. Edouard Raboud	Grandvillard	✓
	M. Frédéric Bussard	Gruyères	excusé
	M. Boris Fringeli	Haut-Intyamon	✓
	M. Jochen Mooser	Jaun	✓
	Mme Karine Kilchoer	Le Pâquier	✓
M. Pascal Niquille	Val-de-Charmey	✓	
Membres du comité à élire	M. Eric Barras	Bas-Intyamon	✓
	M. Robert Ruffieux	Botterens	✓
	M. Boris Sprenger	Broc	✓
	M. Nicolas Pasquier	Bulle (La Tour-de-Trême)	✓
	M. Eric Barras	Châtel-sur-Montsalvens	✓
	M. Philippe Baeriswyl	Crésuz	✓
	M. Daniel Raboud	Grandvillard	✓
	M. Jean-François Pasquier	Gruyères	✓
	M. Nicolas Haymoz	Haut-Intyamon	✓
	M. Daniel Mooser	Jaun	✓
	M. Lionel Pasquier	Le Pâquier	✓
	M. Maverik Frossard	Val-de-Charmey	✓
	Commission financière	M. Marc Beaud	Haut-Intyamon
M. Jérémie Brunshwig		Bulle	excusé
Mme Karine Kilchoer		Le Pâquier	déléguée
M. Jochen Mooser		Jaun	délégué
M. Sébastien Murith		Broc	excusé
Personnel	Mme Karine Favre	Broc, secrétariat-finances	✓
	M. Marcos Diaz	Le Pâquier, chef d'exploitation	✓

Invités	M. Claude Cretton, Syndic	Commune de Broc	délégué
	M. Charles Bailat, Sen	Responsable BV Haute-Sarine	✓
	M. Olivier Pompini, SEn	Responsable BV Jogne	✓
	M. Régis Kottelat, ESCO Conseil	Ingénieur conseil, calcul des clés	✓
	M. Claude Gremion, Etude Gremion	Avocat conseil	excusé
	M. Nicolas Boissard, CSD	Ingénieur, conduite de liaison	✓
	M. Gaëtan Monnin, CSD	Ingénieur, conduite de liaison	✓
	M. Thomas Etcheberry, RWB	Ingénieur, agrandissement STEP	✓
	M. Jonas Margot, RWB	Ingénieur, agrandissement STEP	excusé
Presse	Mme Angie Dafflon	Journal <i>La Gruyère</i>	✓
	M. Stéphane Sanchez	Journal <i>La Liberté</i>	✓

## 1 Accueil

En tant que Syndic de la commune-hôte de ce jour, M. Claude Cretton ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. le Préfet, aux délégué·e·s des Communes, aux futurs membres du comité et de la commission financière, au personnel, aux invités et aux représentants de la presse.

Il fait une brève, mais très intéressante présentation de son village, plus particulièrement les projets futurs, dont la nouvelle école.

## 2 Présidence de l'assemblée, liste des présences, scrutateur, tenue du procès-verbal

Selon tradition cantonale, c'est M. le Préfet qui préside les assemblées constitutives. M. V. Bosson ouvre donc officiellement la séance en nommant un scrutateur en la personne de M. Eric Barras de Châtel-sur-Montsalvens, ainsi que la personne responsable de la rédaction du procès-verbal, à savoir Mme Karine Favre.

La feuille des présences indique que 33 personnes participent à cette assemblée, dont onze délégué·e·s représentant les communes-membres. Il rappelle que seuls les délégué·e·s sont aptes à voter. Une carte de vote a été remise à chaque personne dont le nombre de voix dépasse 1 (voir tableau de répartition des voix ci-dessous).

L'assemblée a été régulièrement convoquée le 14 mars 2024 par courriel aux délégué·e·s, ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 11 du 15 mars 2024.

Conformément à l'art. 6 des statuts, chaque commune dispose à l'assemblée d'une voix par tranche de 1'500 habitants, selon STATPOP. La fraction supplémentaire à la tranche donne droit à une voix supplémentaire. Chaque commune a droit à au moins 1 voix. La répartition des voix est la suivante :

Bas-Intyamon	2 voix	Châtel-sur-Montsalvens	1 voix	Haut-Intyamon	2 voix
Botterens	1 voix	Crésuz	1 voix	Jaun	1 voix
Broc	2 voix	Grandvillard	1 voix	Le Pâquier	1 voix
Bulle (La Tour-de-Trême)	4 voix	Gruyères (absent)	<del>2 voix</del>	Val de Charmey	2 voix

Les délégué·e·s présents représentent 11 communes et 18 voix. L'assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 10 voix.

## Ordre du jour

---

- 1 Accueil
- 2 Présidence de l'assemblée, liste des présences, scrutateur, tenue du procès-verbal
- 3 Approbation des statuts
- 4 Elections du président et du vice-président
- 5 Election des membres du comité / Nomination de la secrétaire
- 6 Election des membres de la commission financière
- 7 Plan de travail 2024 et budget de fonctionnement 2024
- 8 Informations diverses
  - a/ Avancement des projets (conduite de liaison et agrandissement de la STEP de Broc)
  - b/ Prochaine assemblée des délégué·e·s

**L'ordre du jour est approuvé**

### 3 Approbation des statuts

Les statuts de la nouvelle association ont été rédigés par un groupe de travail constitué des membres des exécutifs communaux des quatre communes du bassin versant de la Jogne (AECE – STEP de Charmey) et des membres de quatre communes du bassin versant de la Haute Sarine (AICG – STEP de Broc). Ils ont été soumis à deux reprises à l'examen préalable du Service des Communes, puis ils ont été approuvés par les douze communes concernées, lors de leurs assemblées communales, respectivement leurs conseils généraux de l'automne 2023.

La parole n'est pas demandée, les statuts sont soumis à l'aval de l'assemblée des délégué·e·s.

**Les statuts de l'Association du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) sont acceptés à l'unanimité des délégué·e·s présents.**

Ils seront soumis au référendum facultatif de 60 jours, puis à l'autorité d'approbation (DIAF).

### 4 Elections du président et du vice-président

Conformément à l'article 8 des statuts, l'assemblée constitutive doit élire son président et son vice-président. Deux personnes se sont annoncées pour remplir ces fonctions :

**a/ Président : M. Eric Barras, Vice-Syndic de Bas-Intyamon**

M. Barras est membre de l'exécutif communal et est également vice-président du comité de l'AICG depuis 2016. Fin connaisseur des stations d'épuration, puisque lui-même chef de service auprès d'une association exploitant les STEPs de Vevey, Montreux et Villeneuve, son expertise fait de lui le candidat idéal à ce poste, notamment en vue des défis soulevés par l'agrandissement de la STEP de Broc.

**b/ Vice-président : M. Philippe Baeriswyl, Syndic de Crésuz**

M. Baeriswyl est membre de l'exécutif et également président du comité de l'AECE depuis 2014. De plus, il est membre du comité d'EauSud SA et, à ce titre, il est lui aussi la bonne personne pour ce poste, notamment pour suivre de près le projet de raccordement entre les STEPs de Charmey et de Broc.

La parole n'est pas demandée, les deux personnes sont soumises à l'élection.

**L'assemblée accepte ces deux propositions et élit son président et son vice-président à l'unanimité des membres présents, par acclamation.**

## 5 Election des membres du comité / Nomination de la secrétaire

### a/ Membres du comité

En février 2024, les communes-membres ont été priées de désigner un ou une membre pour intégrer le comité de direction de l'association. Les douze personnes annoncées, toutes membres de l'exécutif communal, sont les suivantes :

Bas-Intyamon	M. Eric Barras	Grandvillard	M. Daniel Raboud
Botterens	M. Robert Ruffieux	Gruyères	M. Jean-François Pasquier
Broc	M. Boris Sprenger	Haut-Intyamon	M. Nicolas Haymoz
Bulle (La Tour-de-Trême)	M. Nicolas Pasquier	Jaun	M. Daniel Mooser
Châtel-sur-Montsalvens	M. Eric Barras	Le Pâquier	M. Lionel Pasquier
Crésuz	M. Philippe Baeriswyl	Val de Charmey	M. Maverik Frossard

### b/ Secrétaire / administratrice des finances

Mme Karine Favre occupe ce poste depuis 2010 au sein de l'AICG. Elle est proposée pour reprendre ce poste au sein de l'ABVH.

La parole n'est pas sollicitée et les membres du comité, ainsi que la secrétaire sont soumis à l'aval des délégué·e·s.

**L'assemblée accepte ces propositions à l'unanimité des membres présents, par acclamation**

## 6 Election des membres de la commission financière

De même, les communes-membres ont été priées de soumettre des personnes pour intégrer la commission financière. Selon article 18 des statuts, celle-ci doit être composée d'au minimum 3 membres et au maximum 5 membres.

Cinq personnes ont été annoncées, il s'agit de :

- M. Marc Beaud, nouvellement élu conseiller communal à Haut-Intyamon (absent ce soir)
- M. Jérémie Brunschwig, membre du Conseil Général de Bulle (absent ce soir)
- Mme Karine Kilchoer, conseillère communale à Le Pâquier et membre de la ComFin de l'AICG
- M. Jochen Mooser, Syndic de Jaun, membre du GT ayant mis en place l'ABVH, membre de la ComFin de l'AECE
- M. Sébastien Murith, président de la ComFin de l'AICG (absent ce soir).

La parole n'est pas sollicitée et les membres de la ComFin sont soumis à l'aval des délégué·e·s.

**L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents, par acclamation**

## 7 Plan de travail 2024 et budget de fonctionnement 2024

### a/ Constitution du comité

La première séance du comité aura lieu le 10 avril 2024. Le comité se constituera à ce moment-là, conformément aux statuts.

### b/ Première assemblée ordinaire

La première assemblée est d'ores et déjà fixée au 5 juin 2024. Elle traitera essentiellement les sujets suivants :

- Clé de répartition
- Organe de révision
- Règlement des finances
- Budget 2024
- Avancement des projets

### c/ Frais engagés et budget 2024

Durant les deux années qu'a duré la mise en place de l'association et la préparation de cette assemblée constitutive, sous l'égide du Groupe de travail, les frais ont été partagés pour moitié entre chacune des associations AECE et AICG. Les frais engagés représentent environ CHF 45'000.00. Ils sont constitués par des frais d'ingénieur et avocat conseil, élaboration du site internet et d'un logo, rédaction et traduction des statuts, etc...

Un budget de fonctionnement (résultat et investissements) est en cours de préparation. Il sera présenté lors de la première assemblée, en juin prochain. Il sera essentiellement composé de frais généraux pour la mise en place de l'association, de quelques coûts salariaux (secrétaire et chef d'exploitation) et de frais financiers pour les études. A cette occasion, le plan de financement (envoyé aux caisses communales de l'AICG, le 25.09.2023) sera affiné et renvoyé à toutes les communes.

## 8 Informations diverses

### a/ Avancement des projets (conduite de liaison et agrandissement de la STEP de Broc)

Conduite de liaison (par M. Nicolas Boissard, CSD)

- CSD a été mandaté dans un premier temps par l'AECE, pour relier les STEP de Charmey et de Broc.
- Plusieurs tracés ont été étudiés (en rive droite / en rive gauche)
- Une coordination avec Eausud SA a été étudiée et leur tracé s'est révélé intéressant.
- La variante sélectionnée est à 75% en commun avec Eausud.
- Concept du tracé : 1<sup>ère</sup> partie = pompage, puis la différence d'altitude permet de prévoir un turbinage, qui permettra de récupérer 1/3 des frais de pompage.
- Le gros enjeu va être la traversée du lac au niveau du Rio du Motélon, mais le turbinage amènera aussi des avantages.
- Le maintien en service des collecteurs amenant les eaux des communes de Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz doit aussi être finement étudié.
- Un examen préalable a été déposé auprès des services de l'Etat. Les retours, dont les différents débits par temps de pluie, permettent d'avancer sur le projet et faire en sorte que ces débits soient contenus pour ne pas déverser les eaux usées lors de grosses précipitations. La géologie doit aussi

être prise en compte. Enfin, la gestion des sols durant le chantier devra aussi être étudiée, avec intervention d'un pédologue.

- La STEP de Charmey sera modifiée en station de pompage.

#### Agrandissement STEP de Broc (par M. Thomas Etcheberry, RWB)

- En plus de la mise à jour du traitement biologique, une réfection des bâtiments existants sera faite. Le seuil des 24'000 habitants devrait être atteint en 2035, c'est pourquoi le traitement des micropolluants est envisagé. La transformation tiendra compte de cette perspective.
- La projection y compris les industries prévoit une charge de pollution multipliée par deux.
- L'espace réservé aux eaux (ERE) est également un challenge à relever, en ce qui concerne les bassins biologiques, qui dépassent les limites de l'ERE.
- Une partie des installations existantes pourra être conservée.
- Différentes mesures seront prises pour éviter les inondations en cas de crue.
- Le concept énergétique prévoit de la production solaire, de manière à atteindre 80-90% d'autonomie énergétique.
- Un premier chiffrage budgétaire à +/- 25% sera présenté en juin 2024.

#### **b/ Prochaine assemblée des délégué·e·s**

La première assemblée ordinaire des délégué·e·s de l'ABVH est prévue le mercredi 5 juin 2024 à 19h00 à Bas-Intyamon.

M. le Préfet ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée. Il remercie tous les participants, le groupe de travail pour tout le travail déjà accompli pour arriver à cette assemblée constitutive. Il rappelle qu'un apéritif dînatoire va être servi après l'assemblée et lève l'assemblée constitutive à 18.50 heures en souhaitant plein succès à toutes les personnes nommées ce soir.

Broc, le 28 mars 2024

ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT HAUTE-GRUYÈRE - ABVH



Eric Barras  
Président



Karine Favre  
Secrétaire